



APPEL A COTISATION – ANNEE 2023-2024

Mesdames, Messieurs les adhérents,

Le montant de la cotisation de l'Association Les Fountgillencs, a été fixé à 12 € par personne, lors de la dernière assemblée générale, pour l'année 2023-2024.

Pour rappel cette cotisation couvre l'exercice qui démarre le 1^{er} juillet 2023 et se termine le 30 juin 2024.

Le montant de la cotisation est à adresser à l'adresse suivante :

Association Les Fountgillencs

Chez Gilbert Bonnin – 285 rue du Col Agnel Fontgillarde

05350 Moline-en-Queyras.

Vous pouvez aussi régler votre cotisation par virement bancaire sur le compte suivant :

FR76 1130 6000 6266 0235 6405 040 / BIC : AGRIFRPP813

Ou bien par carte bancaire [directement en ligne](https://www.helloasso.com/associations/les-fountgillencs/adhesions/adhesion-2023-2024) en cliquant sur ce lien ou en scannant le Code QR ci-dessous (<https://www.helloasso.com/associations/les-fountgillencs/adhesions/adhesion-2023-2024>)

Les informations de dernières minutes sont consultables sur le site des Fountgillencs :

<https://les-fountgillencs.garradin.eu/accueil>

Avec nos remerciements pour l'intérêt que vous portez à l'association.

Fontgillarde, le 27 juillet 2023

Le trésorier : Yves GUERIN

